

Conseil municipal du 24 janvier 2017 à 20 h 30.

Sont présents : Etienne DELOMIER – Xavier ZORRILLA – Béatrice RUIZ – Philippe SEVIN – Dominique ARIAS – Bernadette BERGERON - Lucienne ASTINGO - Christiane RIOU - Philippe TEYSSONNEAU - Stéphane DUPUIS - Emilie CHENIER

Absents excusés : Dominique FARGES - Gérard GROUSSARD - Alain JOURDAN - Nicolas CARREAU

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme BERGERON

Monsieur le Maire étant absent, c'est Monsieur ZORRILLA Xavier, adjoint, qui préside la séance.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM

Le conseil municipal à l'unanimité valide le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Délibérations à prendre

1°) Plan de financement du ravalement de la maison paramédicale

Mr l'adjoint expose au Conseil Municipal qu'il faut autoriser le Maire à demander pour les travaux de ravalement de la maison paramédicale une subvention, dans le cadre de la DETR d'un montant de 35% de 25 528 € soit 8 934.80 €

De plus, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DETR d'un montant de 8 934.80 €,
- de valider le plan de financement de ces travaux :

- Subvention DETR	8 934.80 €
- Fonds propres	16 593.20 €

	25 528.00 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces subventions et à ces travaux et à inscrire les recettes et les dépenses au budget 2017

2°) Remplacement de certaines portes de la salle polyvalente

Mr l'adjoint expose au Conseil Municipal que le remplacement des trois portes de la salle polyvalente avait été voté en 2016 dans le cadre de l'agenda d'accessibilité accepté par la Préfecture en 2015. Il faut autoriser le Maire à demander pour ces travaux une subvention, dans le cadre de la DETR d'un montant de 35% de 8 266 € soit 2 893.10 €.

De plus, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DETR d'un montant de 2 893.10 €,

- de valider le plan de financement de ces travaux :

- Subvention DETR	2 893.10 €
- Fonds propres	5 372.90 €

	8 266.00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces subventions et à ces travaux et à inscrire les recettes et les dépenses au budget 2017

3°) Election du représentant et du suppléant de la commune à la CLECT

La CLECT est la commission intercommunale qui répartit les sommes transférées à chaque commune selon les taxes professionnelles qu'elles touchaient avant fusion.

Il est proposé la candidature de Monsieur Alain JOURDAN, Maire, en qualité de représentant et de Monsieur Xavier ZORRILLA en qualité de suppléant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'élection de Monsieur Alain JOURDAN en qualité de représentant et de Monsieur Xavier ZORRILLA en qualité de suppléant, pour représenter la commune de CARS à la CLECT

Informations avec décision à prendre

Informations

1°) Présentation du bilan financier provisoire

Monsieur l'adjoint fait une présentation du bilan financier provisoire de l'année 2016

2°) Projets investissement

Monsieur l'adjoint fait une présentation des projets d'investissements pour l'année 2017

Questions diverses

Mr SEVIN propose de réunir la commission des routes pour faire un point sur les travaux à réaliser. Les membres de la commission se sont mis d'accord pour le samedi 4 février à 10h 00 - RV à la Mairie

Mme RIOU demande que la commission passe vérifier l'état de la route entre le bourg et sa maison

Mme ASTINGO rappelle qu'il y a toujours des trous sur la route de Sociondo et que ceux-ci s'agrandissent

Mr DELOMIER explique que la sortie de la maison paramédicale – coté ostéopathe est dangereuse la nuit à cause de la marche il faudrait prévoir un éclairage extérieur avec détecteur de présence

Réunion levée à 21h 40